



**POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**  
**CNW, code 66**  
**Hebdos régionaux de Lanaudière**

**Projet de construction d'un échangeur reliant l'autoroute 640 à l'avenue Urbanova  
par la Ville de Terrebonne**

**LE BAPE ENTREPREND UNE ENQUÊTE**

**Québec, le 15 juin 2016** – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a reçu du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. David Heurtel, le mandat de tenir une enquête et, si les circonstances s'y prêtent, une médiation en environnement concernant le *Projet de construction d'un échangeur reliant l'autoroute 640 à l'avenue Urbanova par la Ville de Terrebonne*. Le président du BAPE a confié la présidence de ce mandat qui débute le 20 juin 2016, à M. Michel Germain. Il devra remettre son rapport dans les 30 jours s'il n'y a pas de médiation, et dans les 60 jours s'il y a médiation.

**QU'EST-CE QU'UNE MÉDIATION ?**

La médiation est une démarche souple, généralement d'une durée de deux mois, en vue d'aider les personnes, les groupes, les organismes ou les municipalités qui ont demandé une audience publique et le promoteur du projet à régler les différends relatifs aux répercussions du projet et à conclure une entente sur les points de désaccord. L'objet de la médiation est de favoriser le dialogue et le consensus entre les parties visées, tout en respectant l'environnement et la qualité de vie du milieu. Dans le cas où il n'y aurait pas d'entente, les requérants conservent leur droit à une audience publique. Les modalités de la médiation, telles que les rencontres avec les parties visées, sont déterminées par le médiateur du BAPE. À la fin de son mandat, le BAPE remet au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques un rapport qui comprend les constatations et l'analyse du médiateur ainsi que les ententes entre les parties visées, le cas échéant. Le ministre dispose alors de 60 jours pour le rendre public. Dans le respect des requérants et du processus de médiation, les éléments du dossier seront connus au moment de la publication du rapport.

**OU CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?**

Les documents relatifs au projet sont mis à la disposition de la population dans les centres de consultation régionaux suivants :

- Bibliothèque André-Guérard, 3425, place Camus à Terrebonne ;
- Bibliothèque de l'Île-des-Moulins, 855, place de l'Île-des-Moulins à Terrebonne.

L'ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10 et à Montréal, à la Bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, au 1255, rue Saint-Denis, local A-M100, ainsi que dans le site Web du BAPE à l'adresse [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca), sous la rubrique « Mandats en cours ».

## **LE PROJET**

La Ville de Terrebonne souhaite aménager un nouvel échangeur pour relier l'autoroute 640 avec l'avenue Urbanova. Celui-ci serait situé à peu près à mi-chemin entre l'échangeur de la route 335 et celui de l'avenue Claude-Léveillé. Le nouvel échangeur doit servir de porte d'entrée au futur quartier Urbanova prévu au sud de l'autoroute 640.

Le concept d'échangeur retenu par la Ville a été développé conjointement avec le MTQ. Il comprend un pont d'étagement au-dessus de l'A-640 ainsi que quatre bretelles d'entrée/sortie de l'autoroute, dans un aménagement de type « losange ». Le pont comprendrait deux voies dans chaque direction, une piste cyclable et un trottoir. Le projet se réaliserait sur des terrains appartenant déjà à la Ville et ne nécessite donc aucune nouvelle acquisition de terrains.

Le coût total du nouvel échangeur est estimé à 25 400 000 \$ et sa construction devrait durer environ neuf mois. La Ville prévoit commencer les travaux vers la fin de 2018.

## **QU'EST-CE QUE LE BAPE ?**

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est un organisme public et neutre qui relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Il a pour mission d'éclairer la décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel englobe les aspects écologique, social et économique.

Pour réaliser cette mission fondamentale, le BAPE informe, enquête et consulte la population sur des projets ou des questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre. Il produit par la suite des rapports d'enquête qui sont rendus publics. Le BAPE est par conséquent un organisme gouvernemental consultatif et non décisionnel.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec Alexandre Corcoran-Tardif, au 418 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, poste 538 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [echangeur-terrebonne@bape.gouv.qc.ca](mailto:echangeur-terrebonne@bape.gouv.qc.ca).